

# CAHIER GÉNÉRAL

*Des Remontrances, Plaintes & Demandes  
du Tiers-État des trois Sièges de Dax,  
Saint-Sever & Bayonne, formant la Séné-  
chaussée des Landes, réduit conformément  
au Règlement de SA MAJESTÉ du 24  
Janvier 1789, pour être remis aux Dépu-  
tés de cet Ordre. Et par eux porté aux  
Assemblées Nationales, le 27 Juillet  
1789, par l'Assemblée du Roi du même jour.*

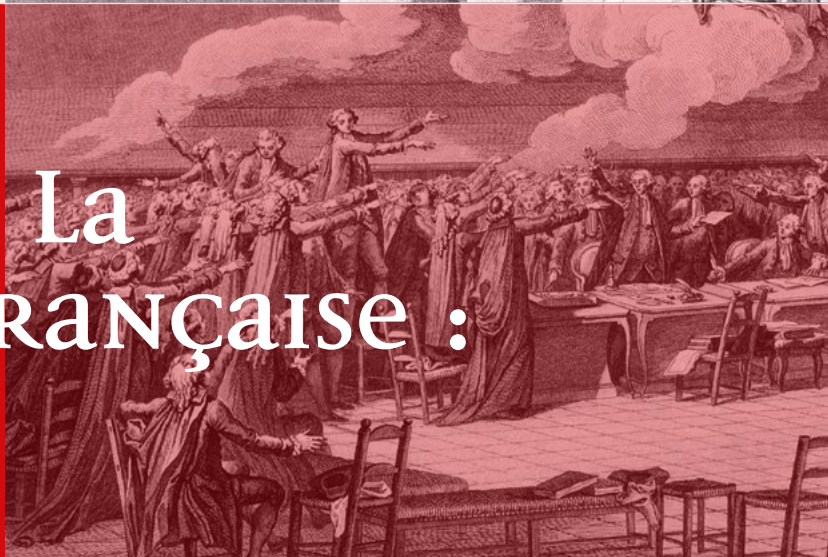
LES DÉPUTÉS DEMANDERONT,

ART. I<sup>er</sup>



LIVRET DU JEUNE VISITEUR  
SECONDAIRE

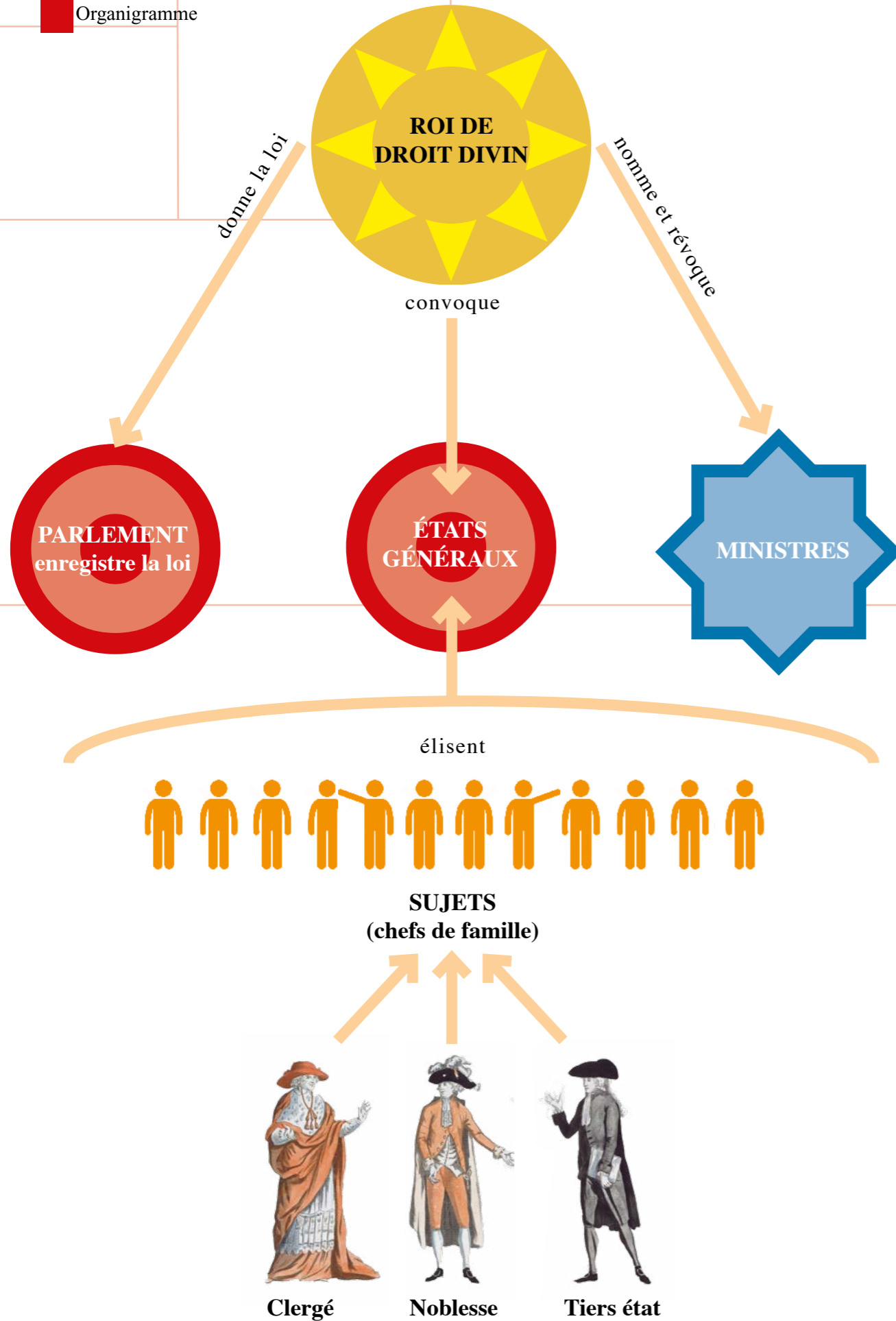
# Les Landes et La révolution française : 1789-1799



# Les expériences politiques de La révolution

## 1 MONARCHIE ABSOLUE DE DROIT DIVIN (jusqu'en 1791)

Organigramme



1 En observant l'organigramme, comment peut-on qualifier la monarchie ?

2 Quand les sujets peuvent-ils participer à la vie politique ?

3 Comment la société est-elle divisée ? Précisez.

4 Par quel moyen sont-ils représentés aux États généraux ?

5 Comment le vote est-il acquis aux États généraux ? Cochez la bonne réponse.

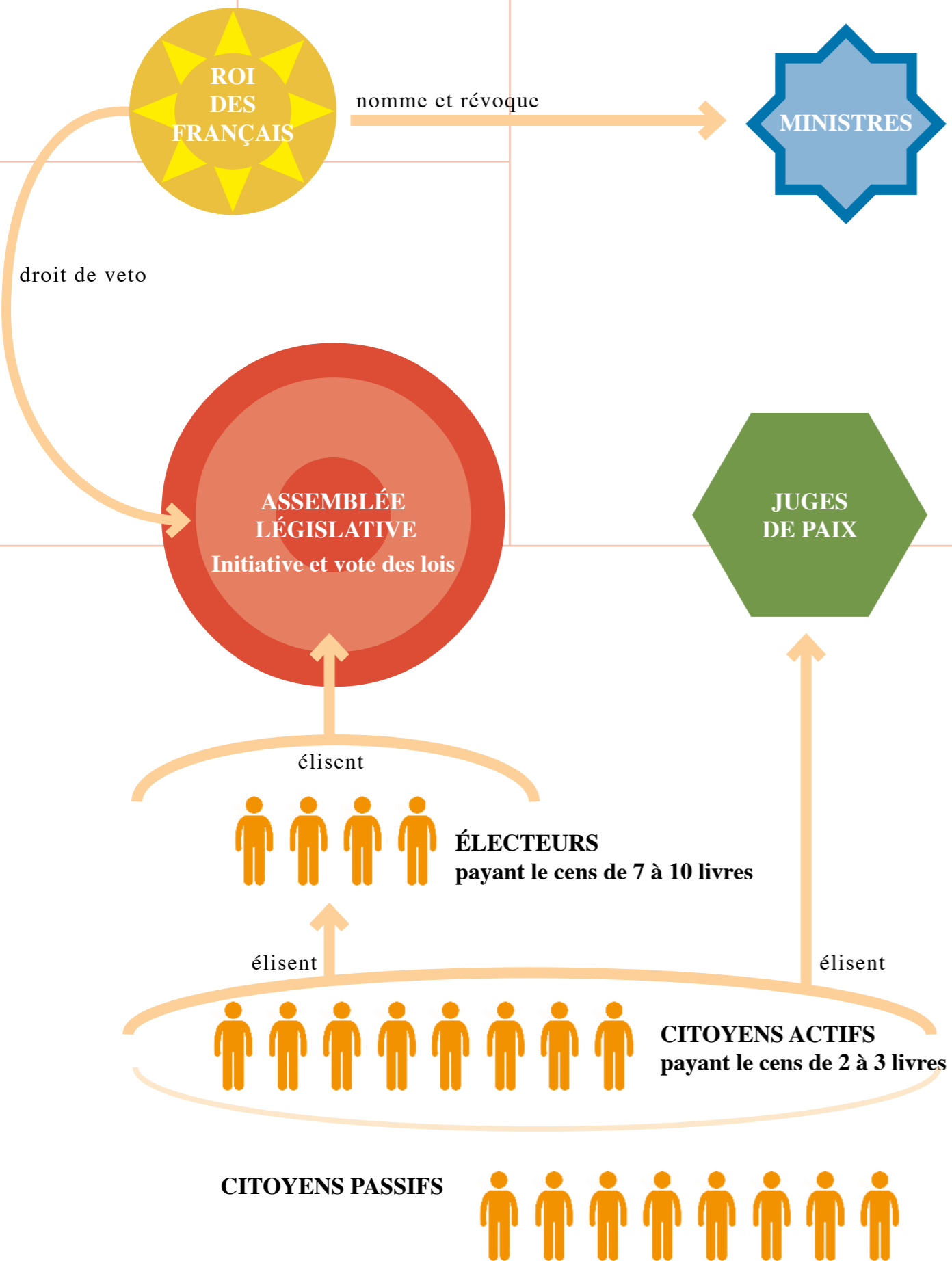
par ordre     par tête

6 Les décisions aux États généraux sont-elles contraignantes pour le roi ?

7 Déduisez-en les pouvoirs détenus par le roi. Nommez-les.

## 2 MONARCHIE CONSITUTIONNELLE (1791-1792)

Organigramme



1 Quel est le texte fondateur qui définit les institutions, leur rôle, leur fonctionnement ?

2 Quelle institution nouvelle voit-on apparaître dans cet organigramme ?

3 Entourez les trois pouvoirs en les nommant.

4 Quel est le premier pouvoir ? Pourquoi ?

5 Quel est le moyen qui permet de régler une crise entre les pouvoirs législatif et exécutif ?

6 Comment les députés de l'Assemblée législative sont-ils désignés ? Argumentez.

7 Quelle distinction peut-on faire entre les citoyens ? Justifiez.

8 Quel droit est donné aux citoyens actifs ?

9 Qui est exclu de la vie politique ?

10 Cochez la bonne réponse

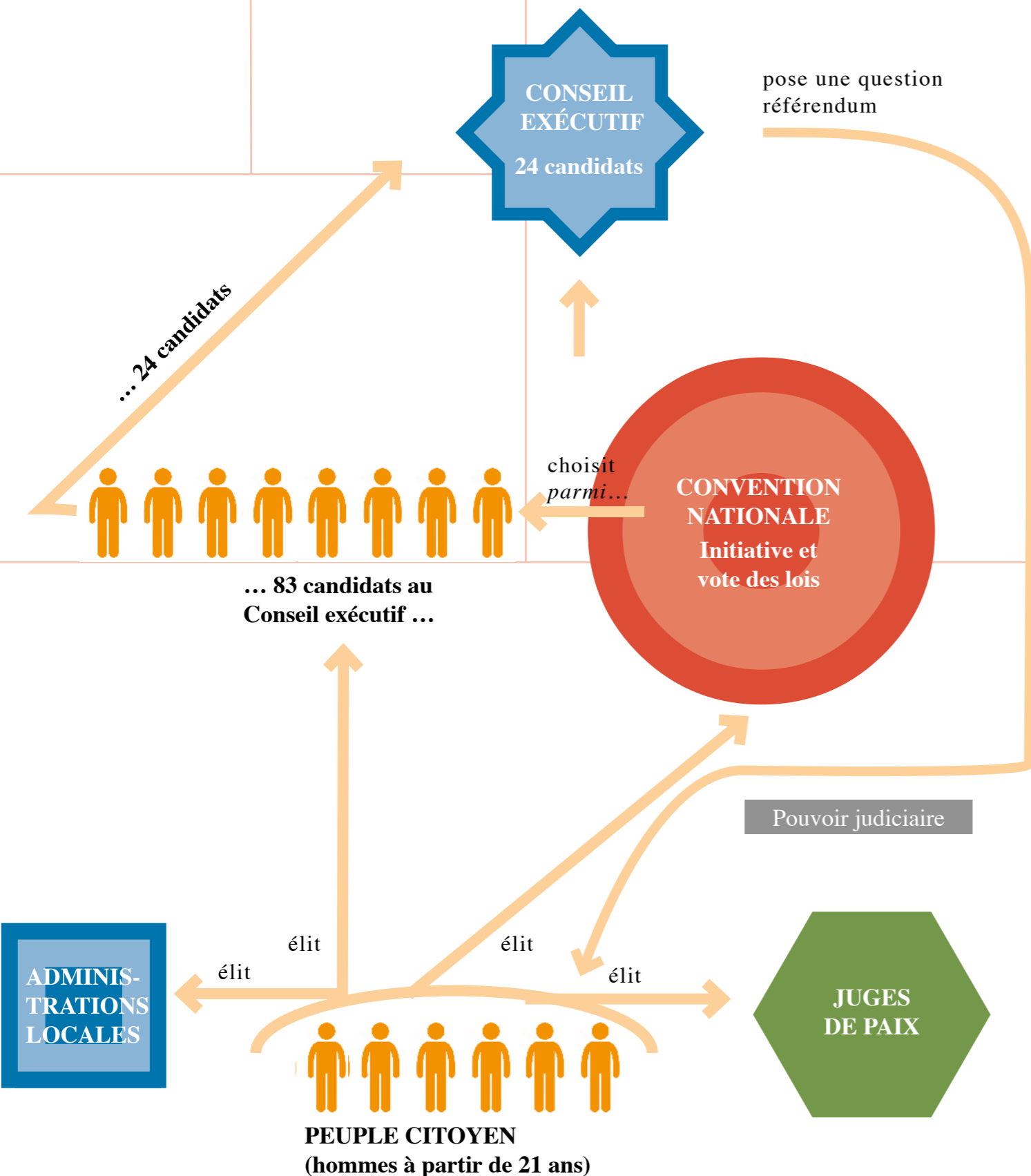
En vous appuyant sur la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et l'organigramme de la monarchie constitutionnelle, peut-on affirmer que les citoyens sont :

- égaux devant la loi : égalité civile  vrai  faux
- égaux dans la vie politique : égalité politique  vrai  faux

11 La Nation est-elle souveraine ? Pourquoi ?

### 3 RÉPUBLIQUE (1792-1793)

Organigramme



*Un projet sans réalisation concrète : la constitution de 1793\**

❶ A partir de la lecture du document ci-dessous, complétez l'organigramme (noms des institutions et les flèches manquantes) :

« L'Assemblée législative\*\* serait élue au suffrage universel direct pour un an. Le Conseil exécutif de vingt-quatre membres serait choisi par l'Assemblée législative parmi quatre-vingt-trois candidats désignés au suffrage universel. L'exercice de la souveraineté nationale serait élargi par l'institution du référendum. Dans les communes et les départements, les conseils demeureraient mais seraient élus au suffrage universel ainsi que les juges. »

D'après G. Lefebvre. *La Révolution française*, PUF, 1968.

\*Cette constitution votée par la Convention en juillet 1793 ne fut jamais appliquée à cause de la Terreur puis de la chute des Montagnards.

\*\*Assemblée législative appelée Convention.

❷ Entourez les 3 pouvoirs en les nommant.

❸ Comment est élue la convention nationale ?

❹ Pourquoi peut-on dire que le pouvoir exécutif a une légitimité démocratique ?

❺ Par quel moyen le peuple citoyen devait-il être consulté directement ?

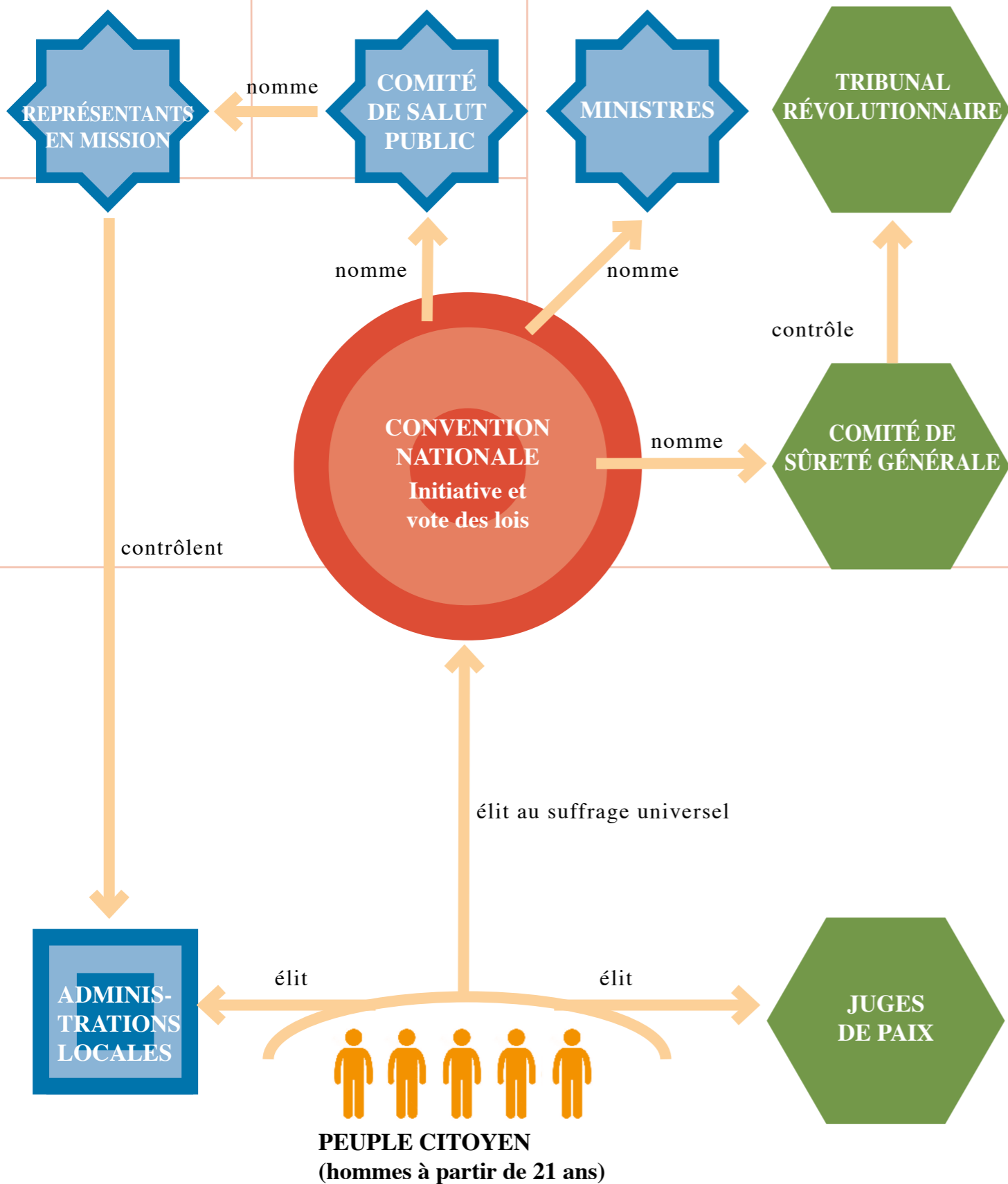
❻ Pourquoi peut-on dire que l'égalité est devenue un droit politique ?

❼ Entourez les termes qui désignent ce régime politique

Monarchie..... Autocratie..... Oligarchique.....  
 République..... Théocratie..... Dictature  
 Tyrannique..... Empire..... Démocratie

# 4 GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DE LA TERREUR (1793-1794)

Organigramme



1 Observez l'organigramme et complétez le tableau ci-dessous :

		POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Institutions maintenues	Niveau national			
	Niveau local			
Institutions nouvelles	Niveau national			
	Niveau local			

2 Pourquoi peut-on dire que l'État est centralisé ?

.....

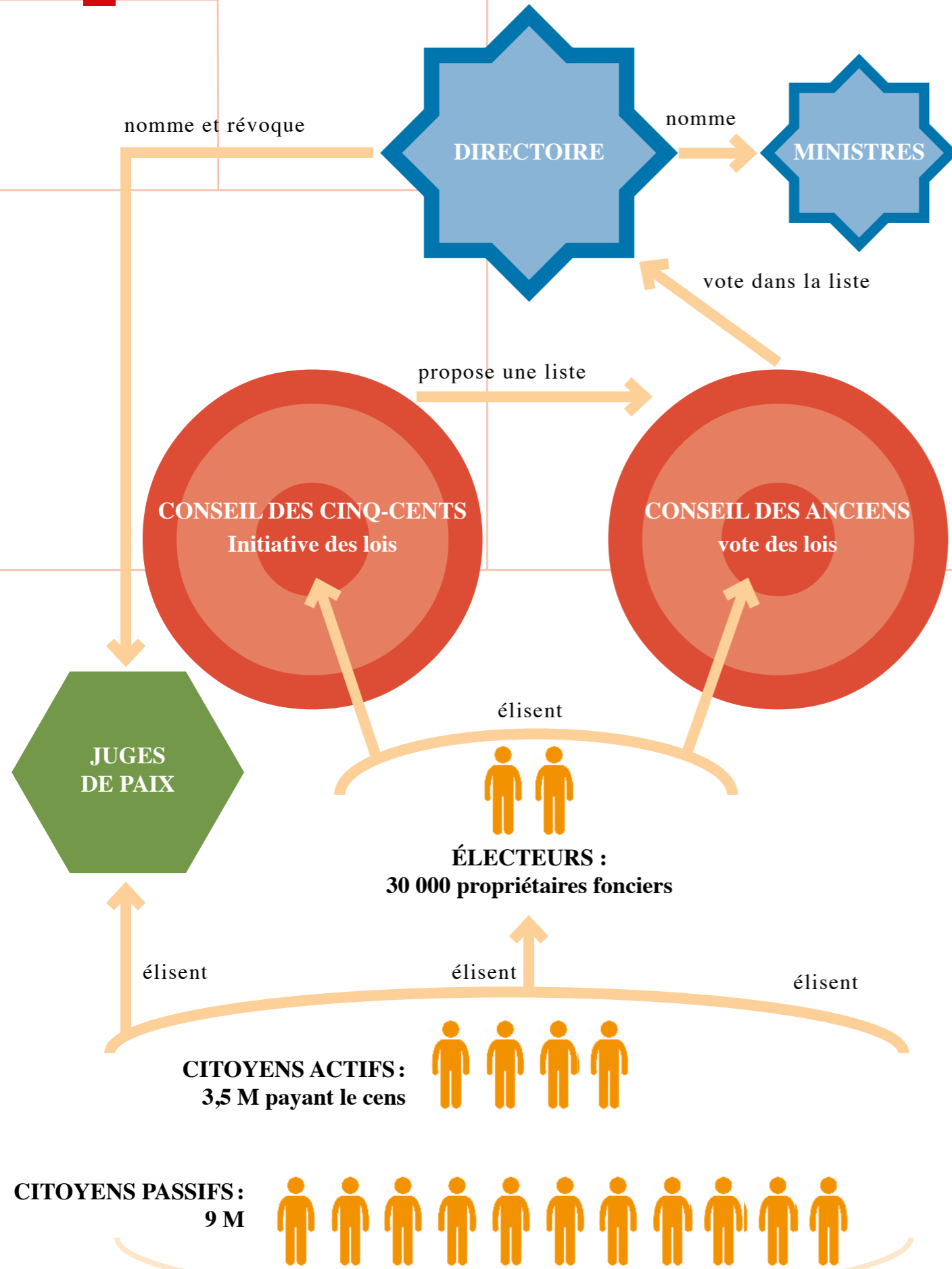
.....

3 Comment peut-on qualifier ce régime ?

.....

# 5 RÉPUBLIQUE DES PROPRIÉTAIRES (1795-1799)

Organigramme



1 Quel est le suffrage permettant la mise en place du pouvoir législatif ?

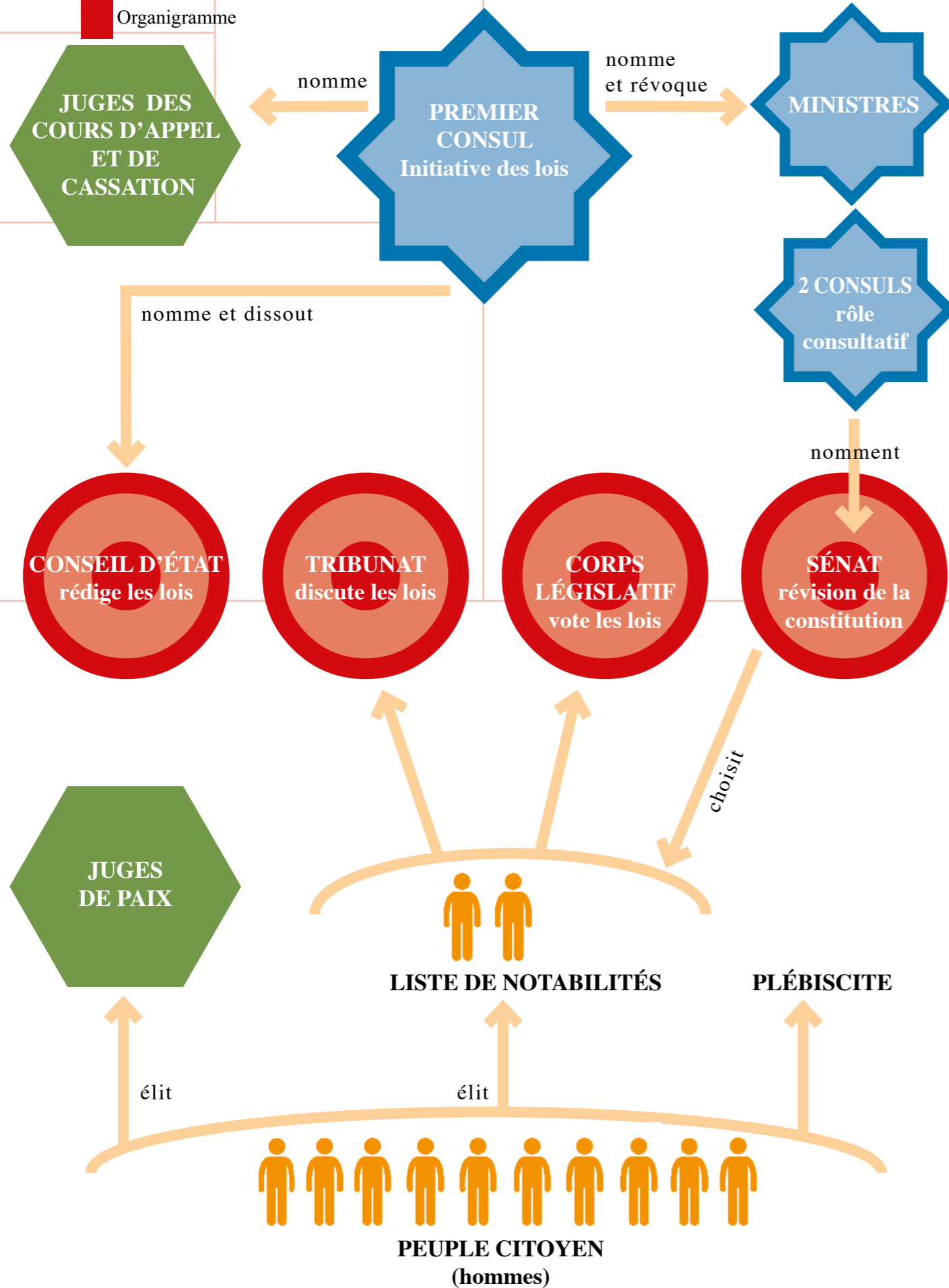
2 Est-ce que ce type de suffrage était présent dans d'autres expériences politiques antérieures ?

3 Que pouvez-vous en déduire ? Pourquoi ce régime politique s'intitule « La République des propriétaires ? »

4 A qui est confié le pouvoir législatif ? Nommez ce type de division.

## 6 LE CONSULAT (1799-1804)

Organigramme



1 À la suite de quel événement cette constitution a-t-elle été rédigée ?

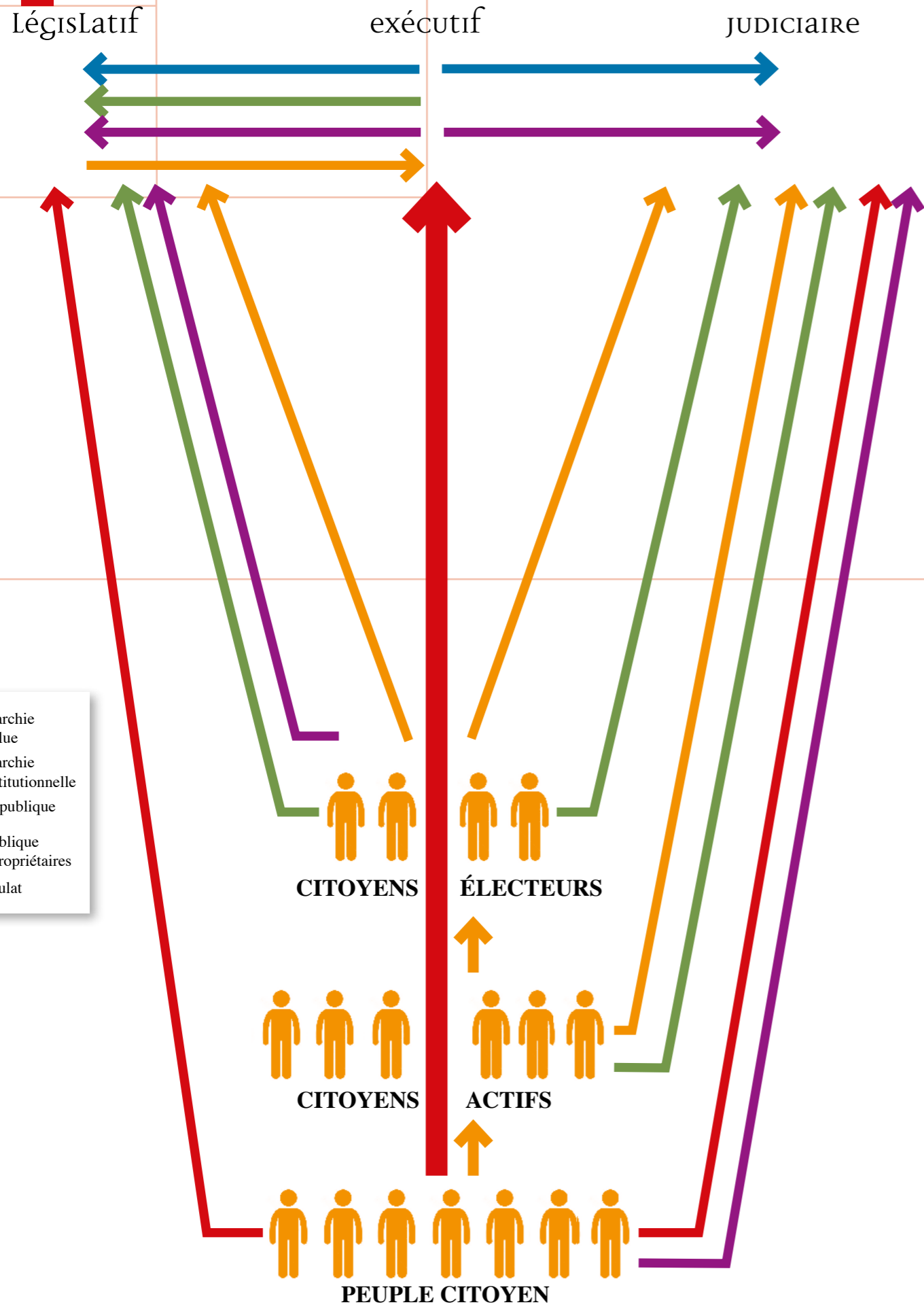
2 Quelles sont les caractéristiques de ce régime ? Cochez les bonnes réponses.

- Régime autoritaire  vrai  faux
- Régime modéré  vrai  faux
- Régime avec un exécutif fort  vrai  faux
- Régime avec un législatif fort  vrai  faux

3 Qu'est-ce qui permet de dire que le pouvoir est centralisé ?

- Quatre institutions se partagent le pouvoir législatif.  vrai  faux
- Le Premier consul nomme les juges des plus hautes juridictions.  vrai  faux
- Les deux autres consuls ont un rôle consultatif.  vrai  faux
- Les citoyens votent pour des candidats choisis par le Sénat.  vrai  faux

**Vous trouverez ci-dessous un organigramme synthétique reprenant toutes les expériences politiques de 1789 à 1804 organisées autour des trois pouvoirs.**



**1** Cochez, pour chaque période politique révolutionnaire, de quoi émane le pouvoir exécutif ?

	HÉRÉDITÉ	peuple	POUVOIR MILITAIRE
Monarchie absolue 9 juillet 1789			
Monarchie constitutionnelle 9 juillet 1789 - 21 septembre 1792			
1 <sup>ère</sup> République 21 septembre 1792 - septembre 1794			
République des propriétaires septembre 1794 - 1799			
Le Consulat 1799 - 1804			

**2** Quel élément a disparu ?

.....

**3** Quel système politique le remplace ?

.....



*Le livret du jeune visiteur secondaire a été conçu en 2016 par le Service éducatif des Archives départementales des Landes en collaboration avec le conseiller pédagogique départemental “Arts, Culture et Citoyenneté” de la Direction des services départementaux de l’Éducation nationale des Landes.*



## Les ARCHIVES

sont l’ensemble des documents quels que soient :

leur date  
leur forme  
leur support

produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l’exercice de son activité.

## Les quatre MISSIONS D’UN SERVICE D’ARCHIVES

collecter  
classer  
conserver  
communiquer

### Accueil du public :

25 place du 6<sup>e</sup>-RPIMa  
Mont-de-Marsan

### Adresse postale :

Hôtel du Département - 23 rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : 05 58 85 75 20 - Fax : 05 58 06 42 58

Mél : [archives@landes.fr](mailto:archives@landes.fr)

[archives.landes.fr](http://archives.landes.fr)